



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION DE COURTE DURÉE AVEC LA SOCIÉTÉ PETIT FORESTIER	Décision 12/05/2026 N° DGS/2026/031

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que le véhicule frigorifique du service de restauration sera en maintenance du 26 au 29 mai 2026,

CONSIDÉRANT que ce véhicule municipal est indispensable au service pour effectuer les livraisons de repas à domicile,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec la société PETIT FORESTIER LOCATION, sise 230 rue des Landes de Cassantin à PARCAY MESLAY (37210), un contrat de location de courte durée pour un véhicule frigorifique et ce afin de permettre la continuité du service de portage de repas à domicile entre le 26 et le 29 mai 2026.

Article 2 :

Le montant de cette location pour 4 jours est arrêté à la somme de 523.20 € TTC (CINQ CENT VINGT-TROIS EUROS ET VINGT CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES).

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Fait à LUYNES, le 12 mai 2026

Le Maire



Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 18 MAI 2026

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 18 MAI 2026

Antoine MAQUIN

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260512-DGS_2026_031-AR

